

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 FEVRIER 2011

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil onze
le 17 février
le Conseil Municipal de la commune de Hautefage la Tour
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M Guy VICTOR

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2011

PRESENTS : VICTOR Guy, ROGER Jean Claude,
LAFOSSE Jean Marie, GALLI Marie-Laure, DUMAS Jean
Paul, SIMON Marie France, BRANQUET Sylvie,
LAHAYVILLE Aimé, BERNOU Christiane, COURTY
Jacques, BERDINELLE André.

EXCUSES : RICHAUD Aline, LACOMBE Jean Claude.

ABSENTS : COLLIE Patrice, SABATHE Frank.

Ordre du jour

- Réhabilitation d'un bâtiment communal en atelier communal et WC public : Choix des entreprises.
- Acquisition des parcelles d'alignement lieu-dit « las carbounières » le long de la voie communale n° 201.

Madame Marie France SIMON a été élue secrétaire.

08/2011-Réhabilitation d'un bâtiment communal en atelier communal et wc public
Attribution MAPA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu l'appel à concurrence publié le 18 janvier 2011,
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal
- ATTRIBUE le marché à procédure adaptée aux entreprises :

- Entreprise RENOV'ACTION 47	Lot 1 Maçonnerie	27.336,40 € HT
- Entreprise COLLIE Patrice	Lot 2 Tailleur de Pierres	25.092,05 € HT
- Entreprise COMPARIN	Lot 3 Charpente/Couverture	19.695,00 € HT
	Menuiseries	
- Entreprise VICTOR	Lot 4 Cloisons sèches	5.451,75 € HT
	Isolation	
- Constate que le montant des marchés s'établit comme il suit :
Montant hors taxes : 77.575,20 Montant TTC : 92.779,94
- Constate que le financement de l'opération est assuré de la façon suivante :
OPERATION : Atelier communal 98 468

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché à intervenir et remplir toutes formalités requises en vue de l'aboutissement rapide de l'opération envisagée.

09/2011-Acquisition des parcelles d'alignement Lieu-dit « Las carbounières »

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il serait nécessaire, vu l'urbanisation du secteur « las carbounières », d'acquérir des parcelles d'alignement provenant des parcelles cadastrées section F, n° 512 et 514, appartenant à Monsieur et Madame Jean Pierre BERNOU, situées le long de la voie communale n° 201 :

1 ^{ère} parcelle d'alignement	S=24ca
2 ^{ème} parcelle d'alignement	S=7ca
3 ^{ème} parcelle d'alignement	S=2ca
4 ^{ème} parcelle d'alignement	S=3ca
5 ^{ème} parcelle d'alignement	S=34ca

La superficie à acquérir est de 70 ca, Monsieur le maire propose une valeur de 80 euros pour cette acquisition.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acquérir les parcelles d'alignement énumérées ci-dessus pour une superficie totale de 70 ca,
- De fixer le prix à la somme de 80€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

La présente séance comprend les délibérations n° 08/2011 à 09/2011.

Le Maire,

Guy VICTOR

